

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DES AVANT-MONTS

Par arrêté n° **185/2025** en date du **21/07/2025**, Monsieur Francis BOUTES, Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du **18 août 2025 à 9h au 29 septembre 2025 à 17h (soit 43 jours)**, portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) des Avant-Monts.

Le Tribunal Administratif de Montpellier le **26/05/2025** a désigné :

- Monsieur Jacques ARMING en qualité de Président de la Commission d'enquête,
- Messieurs François TRUSSON et Philippe BOSCH en qualité d'assesseurs à la Commission d'enquête,
- Madame Martine RIVOLIER en qualité de suppléante

Le projet de PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale, la MRAe a rendu son avis le 05/06/2025.

L'entier dossier sera consultable :

- **Sur support papier :**
 - En Mairie de MURVIEL LES BEZIERS : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 8h à 12h, à l'exception des jours fériés.
 - En Mairie de ROUJAN : du lundi au vendredi de 8h à 12h, et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés
 - A la Communauté de Communes les Avant-Monts : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, à l'exception des jours fériés
- **Par voie dématérialisée :**
 - Sur le site internet du registre dématérialisé accessible depuis le lien <https://democratie-active.fr/pluidesavant-monts/>
 - Depuis le site internet des Avant-Monts www.avant-monts.fr
 - Sur un poste informatique mis à disposition du public en mairies de Murviel les Béziers, Roujan et au siège de la Communauté de Communes à Magalas

Le public pourra faire part de ses observations et propositions écrites

- Sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien <https://democratie-active.fr/pluidesavant-monts/>
- Sur les registres d'enquête tenus à disposition du public dans chaque lieu d'enquête à savoir en mairie de MURVIEL LES BEZIERS, de ROUJAN et à la Communauté de Communes Les Avant-Monts (MAGALAS),
- Par courrier électronique à l'adresse suivante pluidesavant-monts@democratie-active.fr
- Par voie postale adressée à M. le Président de la commission d'enquête publique PLUi des Avant-Monts, Communauté de Communes Les Avant-Monts, ZAE L'Audacieuse, 34480 MAGALAS,

Les observations du public transmises par courrier électronique seront publiées sur le registre dématérialisé.

Les commissaires enquêteurs assureront des **permanences** pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public aux dates, lieux et heures suivantes :

- **Le lundi 18 août 2025 de 9h à 12h en mairie de MURVIEL LES BEZIERS, de ROUJAN ainsi qu'à la Communauté de Communes Les Avant-Monts à MAGALAS**
- **Le mercredi 03 septembre 2025 de 9h à 12h en mairie de MURVIEL LES BEZIERS, de ROUJAN ainsi qu'à la Communauté de Communes Les Avant-Monts à MAGALAS**
- **Le lundi 29 septembre 2025 de 14h à 17h en mairie de MURVIEL LES BEZIERS, de ROUJAN ainsi qu'à la Communauté de Communes Les Avant-Monts à MAGALAS**

L'avis au public sera affiché pendant toute la durée de celle-ci, sur les lieux suivants :

- **dans les mairies du territoire (panneau d'affichage en Mairie) :** Abeilhan, Autignac, Cabrerolles, Causses et Veyran, Caussiniojols, Faugères, Fos, Fouzilhon, Gabian, Laurens, Magalas, Margon, Montesquieu, Murviel les Béziers, Neffies, Pailhes, Pouzolles, Puimisson, Puissalicon, Roquessels, Roujan, Saint Génies de Fontedit, Saint Nazaire de Ladarez, Thézan les Béziers, Vailhan

- **au siège de la communauté de communes les Avant-Monts à MAGALAS,**

Il sera, en outre, mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts (<http://www.avant-monts.fr/>) et sur le site internet <https://democratie-active.fr/pluidesavant-monts/> quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. Il sera affiché sur le panneau électronique d'information de la Communauté des Communes et publié sur la page Facebook.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par la Commission d'enquête.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le Président de la Commission d'enquête adressera au Président de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et ses conclusions et avis motivé, une copie sera également adressée au Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes Les Avant-Monts, à la ZAE L'Audacieuse 34480 MAGALAS, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts à l'adresse suivante www.avant-monts.fr/ ainsi que sur le site <https://democratie-active.fr/pluidesavant-monts/>. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLUi des Avant-Monts, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la Commission d'enquête, sera soumis au Conseil communautaire de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour approbation.

**Le Président de la Communauté
De Communes Les Avant-Monts
Mr BOUTES Francis**